

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : RENAT BUISSON -JL/VG/LD

DECISION N° 2025/07 Demande de subvention – Travaux de renaturation de l'école Ferdinand Buisson

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville de renaturer les cours de ses écoles afin d'améliorer la **qualité de vie** de ses habitants mais surtout de ses élèves.

Ainsi, pour l'année 2025, elle s'engage dans un projet de renaturation de la cour de l'école Ferdinand Buisson.

Les écoles sont des espaces de mixité et de cohésion sociale. Elles sont à la fois au cœur et en périphérie des villes et des bourgs. Leurs cours de récréation représentent un espace où les enjeux sociaux et environnementaux ont une place grandissante. En effet, ces lieux de proximité sont bien souvent très bitumés et très peu ombragés.

Le changement climatique conduit à des phénomènes météorologiques extrêmes, avec notamment des épisodes de fortes chaleurs voire de canicules, impactant considérablement la population et le vivant. Les cours d'écoles, très minérales, deviennent des îlots de chaleur, et le peu de végétation qu'elles abritent ne lutte pas contre la pollution de l'air, ni la raréfaction de la biodiversité en ville...Les répercussions sur la population ne sont donc pas négligeables.

La surface de la cour est de 1583 m². Le projet est notamment de **désimperméabiliser** une partie de la cour, d'installer un ensemble de plantations. A la suite de la renaturation, la cour

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

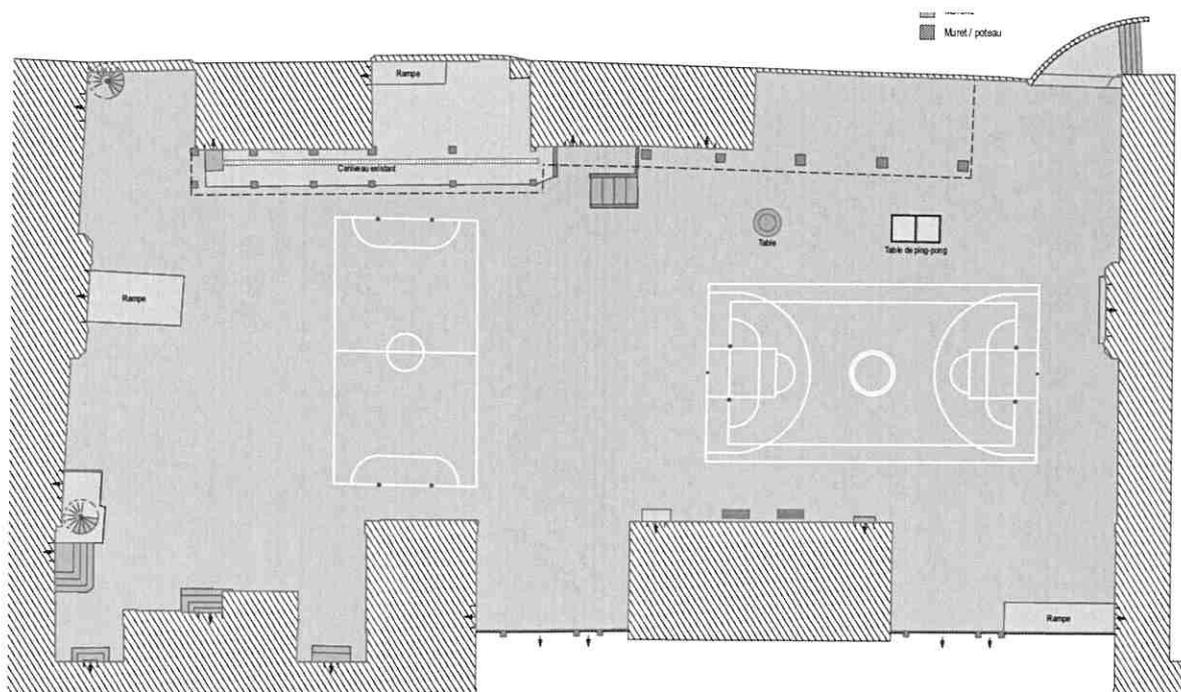
virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : RENAT BUISSON -JL/VG/LD

d'école passera de 100% d'espace perméable à 60%. Environ 473m² seront rendus semi voire perméables.

De nouveaux usages vont être permis avec la mise en place d'un potager, la création d'un amphithéâtre extérieur pour faire classe dehors.

Etat des lieux actuel



1583 m² sont réservés à l'espace récréation.

Avec une fréquentation de 160 à 170 élèves, la surface par élève est d'environ 9.3 m².

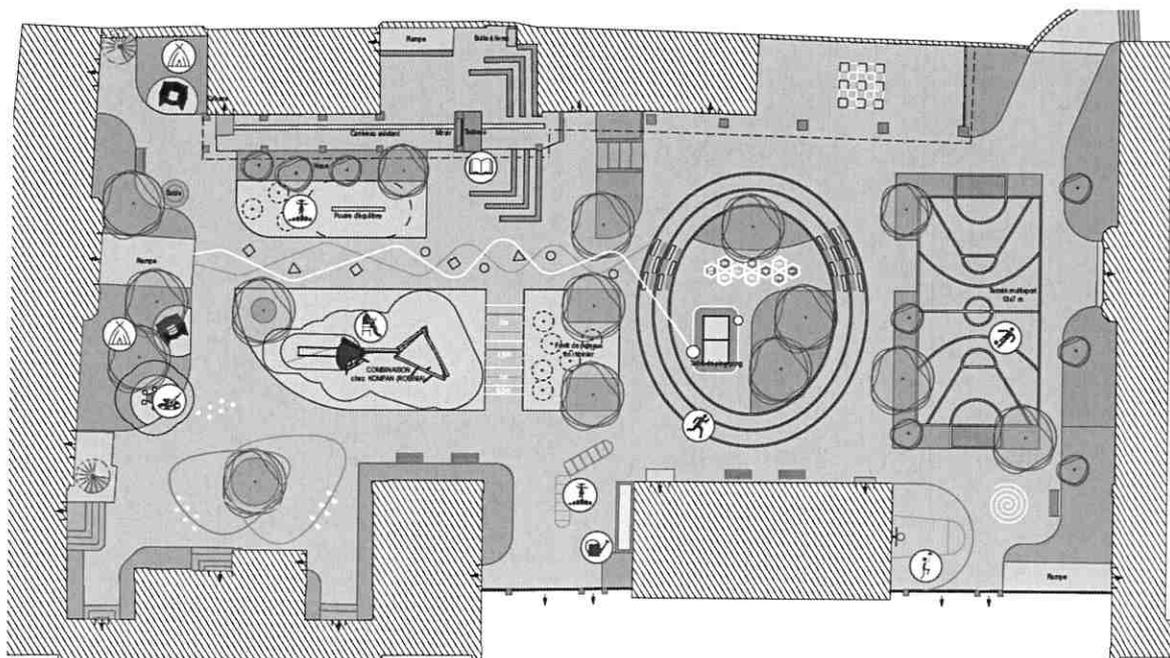
Proposition d'aménagement

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : RENAT BUISSON -JL/VG/LD



Cet aménagement modifierait le % de surfaces perméables et imperméables, passant de :

1110 M² D'ESPACE IMPERMÉABLE (100% -> 70%)
473 M² D'ESPACE SEMI ET PERMÉABLE (0% -> 30%)

A ce stade, ce projet s'évalue à 141 266,00 € HT comprenant la réalisation des plans et études, les travaux de démolition, de terrassement ainsi de réseaux, le mobilier ludique, la fourniture et la plantation des espaces verts ainsi que l'entretien sur une année.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Fonds Vert et son montant s'élève à 141 266,00 € HT soit 169 519,20 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : RENAT BUISSON -JL/VG/LD

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Renaturation cour d'école Ferdinand Buisson	Montant HT de l'opération
Renaturation cour d'école Ferdinand Buisson	141 266,00 €
TOTAL	141 266,00 €

Considérant les dépenses d'un montant de 141 266,00 € HT pour le projet de renaturation de la cour d'école Ferdinand Buisson.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Fonds vert pour cet investissement évalué à 141 266,00 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 07 Mars 2025.

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

